



MAIRIE DES ALLUES 73550 MERIBEL

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 février 2018

1. FINANCES.....	29
1. Institution du forfait post stationnement.....	
DELIBERATION N° 17/2018.....	
2. Club des sports / subvention 2018.....	
DELIBERATION N° 18/2018.....	
2. FONCIER/GESTION PATRIMOINE.....	31
1. Acquisition d'une partie de la parcelle Q 23 auprès de Mme Agnès SEGURA.....	
DELIBERATION N° 19/2018.....	
2. Déclassement du chemin rural au sud de La Rosière.....	
DELIBERATION N° 20/2018.....	
3. RESSOURCES HUMAINES.....	32
1. Création d'un poste d'ATSEM / Modification du tableau des emplois.....	
DELIBERATION N° 21/2018.....	
2. Convention d'adhésion au service d'intérim-remplacement du CDG de la Savoie.....	
DELIBERATION N° 22/2018.....	
3. Comité technique et CHSCT communs entre la commune et le CCAS.....	
DELIBERATION N° 23/2018.....	
4. DIVERS.....	34
1. Approbation des dénominations de voies et du numérotage métrique.....	
DELIBERATION N° 24/2018.....	
2. Position du conseil municipal sur la direction de Méribel Tourisme	
39	
5. QUESTIONS DIVERSES.....	39
1. Communication d'Anaïs Laissus.....	



- 2. Méribel à 20 ans.....**
- 3. Reprise du parc olympique en régie.....**
- 4. Convention d'objectifs commune-Méribel Tourisme.....**
- 5. Chemin du Col de la Loze.....**
- 6. Retenue collinaire de l'Altiport.....**
- 7. Plan montagne de la région.....**
- 8. Vote du budget.....**
- 9. Collège de Bozel - carte scolaire.....**
- 10. Fusion de communes.....**



PRESENTS

Mmes. MM Maxime BRUN, Thierry CARROZ, Alain ETIEVENT, Thibaud FALCOZ, Bernard FRONT, Gérard GUERVIN, Joseph JACQUEMARD, Audrey KARSENTY, Anaïs LAISSUS, Martine LEMOINE-GOURBEYRE, François-Joseph MATHEX, Thierry MONIN, Christian RAFFORT, Emilie RAFFORT, Michèle SCHILTE.

EXCUSES ou ABSENTS

Mmes. Victoria CESAR, Marie-Noëlle CHEVASSU, Florence SURELLE (pouvoir donné à Anaïs LAISSUS), Carole VEILLET (pouvoir donné à Audrey KARSENTY)

Mme Michèle SCHILTE est élue secrétaire de séance.

1. FINANCES

1. Institution du forfait post stationnement

DELIBERATION N° 17/2018

Monsieur l'Adjoint délégué à la circulation expose :

Vu la nouvelle réforme du stationnement payant entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018,
Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L2333-87,
Vu l'arrêté du n°240/2017 règlementant le stationnement payant sur la commune de Les Allues,
Vu la délibération n°74/2017 du 1^{er} août 2017 validant les tarifs sur les différentes zones payantes,

Considérant que la sécurité et la commodité de la circulation dans la commune de Les Allues doivent être améliorées par l'institution de droits de stationnement, lesquels permettront une meilleure rotation des véhicules en stationnement,

Considérant la possibilité donnée aux automobilistes de régler leur FPS au poste de police par les moyens suivants : Carte bancaire, numéraire, chèque et virement.

Je vous propose :

- D'instituer le Forfait Post Stationnement (FPS) à compter du 1^{er} janvier 2018
- De valider les différents modes de perception du FPS

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le rapport de l'adjoint délégué et le charge, ainsi que le maire, en tous points, de son exécution.

Transmission : police municipale



2. Club des sports / subvention 2018

DELIBERATION N° 18/2018

En l'absence de Thierry CARROZ,

Monsieur l'Adjoint aux finances expose :

Le Club des Sports de MERIBEL a été créé le 14 septembre 2017. Il a vocation à rassembler les associations Ski club, Meribel Sport Montagne, le club de patinage, le club mouche, le vélo club et à organiser des événements sportifs de niveau fédéral ou international.

Pour que l'association puisse faire face à ces premières dépenses, le conseil municipal du 3 octobre 2017 a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 20 000 €.

Le club des sports a ainsi pu investir dans du mobilier, du matériel informatique et diverses dépenses de fonctionnement indispensable au démarrage d'une activité comme les frais de télécommunication, d'assurance etc...

Un directeur a été nommé le 2 novembre 2017 et une assistante recrutée.

La convention pluriannuelle d'objectifs et de moyen et l'évaluation de la subvention pour 2018 sera présentée au prochain conseil municipal. Pour ce faire, l'association doit transmettre rapidement son premier budget prévisionnel consolidé qui est en cours de réalisation.

Au 31 janvier 2018, la situation de trésorerie du Club des sports se révèle insuffisante pour continuer à fonctionner normalement avant le vote de la subvention communale au prochain conseil.

Au vu de ces éléments, je vous propose :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 18 000 €,
- d'imputer la dépense sur l'article 6574

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le rapport de l'adjoint délégué et la charge, ainsi que le maire, en tous points, de son exécution.

Transmission : service contrôle de gestion



2. FONCIER/GESTION **PATRIMOINE**

1. Acquisition d'une partie de la parcelle Q 23 auprès de Mme Agnès SEGURA

DELIBERATION N° 19/2018

M. le Maire expose :

La commune a procédé à l'alignement de la route du Villard au droit de la propriété cadastrée sous le numéro Q 23, située au chef-lieu, appartenant à Madame Agnès SEGURA.

Afin de régulariser la situation, la commune envisage d'acquiescer 1 m² nécessaire par cet aménagement.

Le tarif proposé est de 100,00 €/m² (prix pratiqué en zone U du PLU).

C'est pourquoi, je vous propose :

- d'approuver l'acquisition de l'emprise de 1 m² de la parcelle Q 23
- de m'autoriser à signer toutes pièces s'y rapportant, notamment l'acte notarié.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- APPROUVE le rapport du maire et le charge, en tous points de son exécution.

Transmission : service foncier

2. Déclassement du chemin rural au sud de La Rosière

DELIBERATION N° 20/2018

Monsieur le Maire expose :

La commune a été sollicitée pour prétendre au déclassement d'un chemin rural au sud de la Rosière. Une portion de ce chemin, d'une surface d'environ 62 m², est située entre les parcelles K 1108, K 1118, K 1231, et K 1272.

Le déclassement de la partie amont de ce chemin a déjà été réalisé.

En conséquence, les propriétés situées en aval ne sont plus desservies, depuis la route principale (CD 915). C'est la raison pour laquelle les propriétaires riverains ont demandé le déclassement dans la mesure où ils sont propriétaires de part et d'autre du chemin.

Ils conservent un accès aux bâtiments par le nord.

Aussi, je vous propose de m'autoriser à enclencher la procédure de déclassement soumise à enquête publique, et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :



- APPROUVE le rapport du maire et le charge, en tous points de son exécution.
Transmission : service foncier

3. RESSOURCES HUMAINES

1. Création d'un poste d'ATSEM / Modification du tableau des emplois

DELIBERATION N° 21/2018

Monsieur le Maire expose :

Selon le statut de la Fonction publique territoriale, la fonction d'ATSEM est assurée par un agent titulaire du concours correspondant.

Elle peut être ponctuellement confiée à un agent contractuel dans l'attente de recruter une personne remplissant cette condition.

Nous avons utilisé ce processus qui a permis à l'agent contractuel en place au groupe scolaire des Allues de passer le concours et de le réussir. Aujourd'hui, il remplit les conditions pour être nommé stagiaire.

En conséquence, je vous propose de créer un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 26.26 h hebdomadaires (26.46/35^{ème}) à compter du 1^{er} mai 2018.

La commission permanente a donné un avis favorable.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- APPROUVE le rapport du maire et le charge, en tous points de son exécution.

Transmission : service ressources humaines

2. Convention d'adhésion au service d'intérim-remplacement du CDG de la Savoie

DELIBERATION N° 22/2018

Monsieur le maire expose :

Les centres de gestion peuvent proposer aux collectivités un service d'intérim-remplacement qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local.

La mise à disposition peut intervenir dans les trois situations suivantes prévues par la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale :

- l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,



- le remplacement d'agents sur emplois permanents,
- la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le Centre de gestion de la Savoie met en œuvre cette mission facultative depuis une dizaine d'années. Toutefois, il a développé récemment son service intérim-remplacement et propose aux collectivités et établissements publics affiliés une nouvelle convention qui présente une réelle souplesse.

En effet, l'adhésion à cette convention est gratuite et n'engage pas l'employeur territorial qui la signe à avoir recours au service intérim du CdG.

Elle permet un accès aux prestations du service intérim-remplacement pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction. Ainsi, il n'est plus nécessaire pour la collectivité qui sollicite la mise à disposition d'un agent, d'établir une convention pour chaque remplacement.

En cas de besoin, le remplacement peut s'effectuer dans des délais très brefs et en toute sécurité juridique pour la collectivité bénéficiaire.

Le contrat de travail est passé entre le CdG et l'agent mis à disposition ; la collectivité bénéficiaire fixe le montant de la rémunération et les modalités d'organisation du temps de travail.

Les frais de gestion s'établissent, depuis le 1^{er} janvier 2018, à 6 % pour le portage administratif (cas où la collectivité dispose d'un agent, le CdG portant le contrat et assurant la gestion administrative) ou à 7,5 % pour l'intérim (cas où la collectivité charge le CdG d'assurer la recherche du candidat et de le mettre à sa disposition).

Je vous propose :

- d'APPROUVER la convention d'adhésion au service-intérim-remplacement avec le Centre de gestion,
- de m'AUTORISER à signer toutes autres pièces s'y rapportant.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- APPROUVE le rapport du maire et le charge, en tous points de son exécution.

Transmission : service ressources humaines

3. Comité technique et CHSCT communs entre la commune et le CCAS

DELIBERATION N° 23/2018

Monsieur le Maire expose :

Les élections pour le renouvellement des représentants du personnel aux instances consultatives (CAP, CT, CHSCT) se dérouleront le 6 décembre 2018.

Par délibération en date du 24 septembre 2014, vous aviez convenu de traiter les questions du personnel du CCAS (2 agents) avec celles du personnel communal.



Nous devons acter la mise en place des deux instances communes pour la période 2018-2022 au début de l'année des élections, afin d'assurer la régularité des avis qui seront rendus par le comité technique et le CHSCT à partir du 6 décembre 2018.

Je vous propose d'APPROUVER l'organisation des instances conjointes du comité technique et du CHSCT, tant pour le CCAS que pour la commune, pour la période 2018-2022.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- APPROUVE le rapport du maire et le charge en tous points de son exécution.

Transmission : service des ressources humaines

4. DIVERS

1. Approbation des dénominations de voies et du numérotage métrique

DELIBERATION N° 24/2018

Monsieur Le Maire expose :

Afin de faciliter le repérage pour les services de la Poste, les services de secours, les services publics, la localisation GPS ou encore le déploiement de la fibre optique, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation sur l'ensemble de la vallée.

Ce travail avait débuté dans les années 2000, uniquement avec les noms des voies sur Méribel, Mottaret et les villages principaux. Il convient de le compléter.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Le conseil municipal est, par conséquent, appelé à se prononcer sur la dénomination globale des voies et sur le système de numérotation des immeubles.

Le groupe de travail constitué d'élus, s'est réuni à plusieurs reprises. Avec l'appui d'un bureau d'étude et des services techniques, il a proposé les dénominations des voies et le système de numérotation métrique.

Il consiste à donner un numéro correspondant à la distance en mètre depuis le début de la voie jusqu'au bâtiment concerné au maximum le 9999. Les numéros sont pairs côté droit et impairs côté gauche.



Une newsletter a été diffusée le 4 janvier 2018. Les habitants étaient invités à découvrir les nouveaux plans et à faire part de leurs remarques avant le 26 janvier 2018. La plupart des suggestions ont été prises en compte.

Je vous propose :

- d'adopter les dénominations des voies communales et des voies privées comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération,
- d'approuver le système de numérotation métrique,
- de valider le modèle de plaque ci-joint,
- je précise que les crédits nécessaires à cette dénomination sont inscrits au budget principal,
- de m'autoriser à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- APPROUVE le rapport de l'adjoint délégué et le charge, ainsi que le maire, en tous points de son exécution.

Transmission : services techniques

Annexes : listes et plans des voies

Lors du débat, il est précisé qu'apparaîtra également sur les plaques le nom des villages et stations. Le conseil municipal confirme que le quartier du Belvédère suit le régime général sans distinction particulière.

Il est par ailleurs précisé que les plaques des noms de rue et la numérotation seront posées par la collectivité.



le biollay	route du Biollay
	chemin des Chavonnes
les allues	impasse de la Fontaine du Gué
	route des Alluétais
	impasse de Champ Riond
	route du Pied de ville
	chemin de la Condamine
	chemin du Corty
	impasse des Jardins Sauvages
	route du pré du porc
	impasse de la Grande Roche
	chemin de l'Octroi
	impasse du Verger
	chemin des Bardots
	chemin des Clarines
	chemin de Gébroulaz
	rue des Carrons
	impasse du Plan de l'église
	impasse du Chenavier
	rue de la Resse
	impasse de Champ-Gelat
	rue Saint Martin
	place du Four
	chemin de Fontaine Noire
	chemin des Marmottes
	chemin de Sainte Appolonnie
	chemin des Verds
	chemin du Petit Facteur
	route du Pré de la cour
	route Saint Joseph
	route du Villard
	chemin du Chesar
	impasse du Bois de la cour
	impasse de la Creusat
	impasse des Djal
chemin du Pré Lamarque	
route de Méribel	
le villard	chemin de la forge
	impasse des Berthets
	chemin du Chatelard
	chemin de la Traie
	chemin du Chêne
	impasse de la Corbassière
	chemin de l'Epeney
	impasse Plan Ceintraz
	impasse des qu'ont bossé
impasse de L'Allier	
le villaret	route de Hauteville
	impasse du Batchu
	chemin des Egyptiens
	chemin des Ducs
	chemin de La Balme



le cruet	chemin de la Croix
	impasse de la Rotaz
	route du Cruet
	chemin des Abeilles
	chemin des Pommettes
vanthier	chemin de Vanthier
chandon	route de Chandon
	chemin de La Chapelle
	chemin de la République
	impasse de la Mûre
	chemin des champs
	impasse des Granges
nantgerel	chemin de la Piat Benoit
	impasse des Rasoirs
	impasse des Iles
	chemin du Trougoz
le raffort	rue du Raffort
	rue des Guerraz
	rue de Nantgacon
	impasse du Plan des Combes
la gittaz	route de La Gittaz
	chemin de Champ L'Oiseau
	chemin Lemuret
	chemin de Charrière
méribel village	route du Plantin
	impasse du Pachy
	impasse de l'Adret
	chemin de Plaigny
	chemin de l'Arbépine
	chemin du Chenalet
	chemin de Carriaz
	passage de L'Oiseau
	chemin de la Duis
	chemin du Plan Devant
	chemin de la Victoire
le plantin	impasse du Vieux Frêne
	impasse des Cotilles
mussillon	impasse du Rongeret
	impasse des Choulières bas
	impasse des Choulières haut
	impasse Marcel Gacon
	chemin de Lezeretta
	chemin de la Baronne
	chemin de Mussillon
	impasse du Plan des nez
	rue du Barbu
	chemin de Notre Dame des Neiges
	route de la Pia du Caro
	impasse de la Petite Pia
	impasse des Fontaines



morel	impasse en Garnet
	impasse de la Combe
	chemin Kiki
	impasse du Rocher
méribel	impasse de Plan Chevalier
	impasse du Genévrier
	impasse plan du Moulin
	impasse des Pins Cembros
	route de l'Agentila
	rue des Glaciers
	place Maurice Front
	rue Albert Gacon
	route de l'altiport
	rue du Grand Cœur
	impasse du Dou du Pont
	impasse Bebel
	impasse du Plan Rosset
	chemin Robert Rondi
	chemin des Sapineaux
	impasse de la Combe du Pot
	route du Fontany
	impasse du Plan des Trembles
	route du Belvédère
	impasse des Darbollées
	impasse des Litières
	Chemin de Burgin
	route des Chalets
	route de la Renarde
	chemin de Tara
	chemin des Cerisiers
	chemin Durupt
	chemin des Cornettes
	rue des Jeux Olympiques
	route de Mottaret
	impasse des Bobiers
	chemin du Bois d'Arbin
chemin des Brames	
méribel mottaret	chemin de la Rosière
	route du Laitalet
	chemin des Bleuets
	chemin des Chardons
	chemin des Anémones
	chemin des Crocus
	chemin des Gentianes
	chemin des Géraniums
	chemin des Narcisses
	chemin des Myosotis
	chemin des Primevères
	chemin des Jonquilles
route du Chatelet	
chemin de Tuéda	

16/02/2018

3/3

+ Plans



2. Position du conseil municipal sur la direction de Méribel Tourisme

La commission tourisme s'est réunie le jeudi 15 février à 18 h 00, préalablement à la séance du conseil municipal.

Une feuille de route sera proposée au directeur de Méribel Tourisme.

5. QUESTIONS DIVERSES

1. Communication d'Anaïs Laissus

Madame Anaïs Laissus lit un texte au conseil municipal concernant sa vision de Méribel à 20 ans. Elle regrette que les conseillers municipaux ne prennent aucune décision afin que la vallée se développe. Elle ne les laissera pas faire.

2. Méribel à 20 ans

Les élus échangent vivement sur ce thème. Certains souhaitent à nouveau se réunir. Quelques points clés sont mis en évidence.

Une réunion a déjà eu lieu lors de laquelle un intervenant extérieur a exposé une stratégie pour la vallée. Certains doutent de l'efficacité d'une telle réunion.

Le maire rappelle que "Méribel à 20 ans" est déjà déterminé par le PLU et le PADD.

Le débat dérive sur Méribel Tourisme et notamment sur le climat instauré par la présidente (ex : intégration dans les commissions). Chacun s'exprime au sujet du pôle financier. Si certains doutent de la pertinence de la création d'un pôle financier pour la comptabilité de Méribel Tourisme, d'autres pensent que cela permettrait une plus grande réactivité. En effet, cette année encore, l'excédent de 250 000 euros aurait permis à Méribel Tourisme d'effectuer un certain nombre d'actions alors que les présidents de commissions regrettent de manquer d'argent. Le contrôle de gestion tient sa légitimité du fait que l'impulsion vient de la commune.

Des élus déplorent que leurs questions sur la gestion de Méribel Tourisme n'aient pas fait l'objet de réponses (ex : le montant des ruptures conventionnelles).

Concernant la réalisation de résidences principales, un groupe de travail a bien été créé pour le programme de la Gittaz. Il s'est déjà réuni à plusieurs reprises. La réflexion se poursuit.

Pour le maintien des lits chauds, il est souligné que la commune n'a que peu de foncier pour des hôtels ou un club med.

Le maire précise que le permis de construire de l'hôtel le Chirou est délivré. Mais, un recours dont l'issue est incertaine, retarde le début des travaux.

Les élus débattent aussi sur l'avenir de l'Altiport (réalisation de lits chauds ?)

Le maire rappelle que l'initiative privée doit primer, notamment dans le domaine économique.



3. Reprise du parc olympique en régie

En 2015, la commune avait commandé à KPMG une étude sur l'évolution de la gestion de l'événementiel et la gestion du parc olympique. Ce document sera transmis aux élus. Certains d'entre eux s'inquiètent du coût de la séparation. Le maire rappelle que celle-ci n'a pas d'impact : le transfert de compétence s'accompagne du transfert de charges.

NB : La séparation du parc olympique de l'EPIC a fait l'objet d'une délibération le 18 janvier 2018 (délibération n° 12/2018), et il a bien été rappelé lors du débat, que la délibération modifiant les statuts de l'EPIC validait la reprise en régie du parc olympique.

4. Convention d'objectifs commune-Méribel Tourisme

Une convention d'objectifs entre les deux partenaires doit être signée.

NB : La présidente de Méribel Tourisme l'avait précisé lors de la précédente séance du conseil municipal (voir le débat lors de la délibération n° 12-2018).

5. Chemin du Col de la Loze

La question est posée sur l'avancement du dossier. Les membres de la commission des travaux soulignent que ce dernier a fait l'objet d'une présentation lors de leur réunion du 14/12/2017.

Une double option nécessite des études. Le maire rappelle que le conseil municipal a été informé par l'intermédiaire des comptes rendus de la commission des travaux.

NB : Martine Lemoine-Gourbeyre, membre de la commission communication a reçu le projet de lettre d'information avant la séance du conseil municipal : une page concerne le chemin du col de la Loze.

6. Retenue collinaire de l'Altiport

L'arrêté préfectoral, au bénéfice de Méribel Alpina, précise qu'aucune activité ne peut être autorisée dans la retenue collinaire de l'Altiport.

La commission des sports a demandé qu'une convention d'occupation du domaine public soit signée avec le club des sports (section mouche) pour son activité. Le maire précise qu'en aucun cas il ne pourra signer une convention contraire à l'arrêté préfectoral. Il faudra résoudre cette difficulté notamment en sollicitant les intervenants pour modifier l'arrêté.

Par ailleurs, la question de l'accès doit être réglée.

7. Plan montagne de la région

Le Plan montagne a été présenté aux élus par le président de région Monsieur Wauquiez. La note du conseil régional a été transmise aux élus. Si ces derniers souhaitent obtenir des renseignements complémentaires, le maire propose d'inviter le conseiller régional F. Pannekoucke à présenter ce plan.



8. Vote du budget

Certains élus font part de leur souhait de disposer des documents avant la séance du conseil municipal. La commission des finances relative au fonctionnement a eu lieu le 5 février. Les élus ont été destinataires du compte-rendu correspondant ainsi que de la partie budgétaire concernant le fonctionnement.

La section investissement sera examinée par la commission des finances le 5 mars. Le maire invite les conseillers municipaux qui le souhaitent à participer à cette réunion. Par ailleurs, le vote du budget est aussi l'occasion de débattre.

Le président de la commission des finances souligne qu'au sein des commissions un débat a lieu sur les crédits budgétaires. Les élus sont donc informés tout au long de l'année.

9. Collège de Bozel – carte scolaire

Les services du conseil départemental de la Savoie ont indiqué au maire qu'il n'y aurait pas de modification de la carte scolaire pour la commune des Allues.

Concernant la cohérence territoriale pour la commune de choisir le collège de Bozel, le maire précise que d'autres paramètres doivent être pris en compte, notamment les trajets qui obligeront les bus scolaires à passer par la Tania.

10. Fusion de communes

Le maire rappelle que la seule commune susceptible de fusionner avec la nôtre est celle de Brides pour une cohérence économique et touristique. Toutefois, le sujet n'a pas été abordé avec le maire de Brides, mais le sera prochainement.



Ainsi fait et délibéré les jour, an et mois que dessus ; suivent les signatures :

Maxime BRUN	Thierry CARROZ	Victoria CESAR
Marie Noëlle CHEVASSU	Alain ETIEVENT	Thibaud FALCOZ
Bernard FRONT	Gérard GUERVIN	Joseph JACQUEMARD
Audrey KARSENTY	Anaïs LAISSUS	Martine LEMOINE-GOURBEYRE
François Joseph MATHEX	Thierry MONIN	Christian RAFFORT
Emilie RAFFORT	Michèle SCHILTE	Florence SURELLE
Carole VEILLET		